



Communiqué de presse

A l'aube de la COP 21, l'UPJ met en garde l'opinion contre la menace qui pèse sur les végétaux

Paris, le 24 novembre 2015 – Une semaine avant la COP 21, qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, l'UPJ (Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des Espaces Publics) organise une conférence de presse sur les défis auxquels est actuellement confrontée la filière jardin et espaces publics. La COP 21 est destinée à donner aux dirigeants du monde entier l'opportunité de réfléchir ensemble aux solutions concrètes qui permettront de diminuer les impacts sur le changement climatique. Au cours de sa conférence de presse, l'UPJ, par la voix de son Président Guillaume Roth, rappelle que la loi de Transition Énergétique prévoit la suppression des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse pour les collectivités dès 2017 et à partir de 2019 pour les particuliers. Quel en est le risque ? Favoriser la désertification des espaces urbains en faisant disparaître des espèces de végétaux vulnérables aux bio-agresseurs : maladies et ravageurs. Grande sera la tentation de céder au nouveau concept des « jardins minéraux ».

Retour sur la méconnaissance de l'impact de la végétation sur les zones urbaines

L'impact écologique des végétaux dans les villes et les jardins est positif. En effet les végétaux refroidissent et dépolluent. Retour sur ces effets incontournables :

> **Un refroidissement naturel**, comme le souligne le professeur en biologie végétale, Jean-Marie Pelt, peu de personnes savent que « *les végétaux transpirent et refroidissent le microclimat de nos jardins, limitant ainsi les effets délétères des canicules, que nous subissons depuis quelques années* »¹. Ce processus d'évapotranspiration refroidit l'atmosphère de façon si efficace qu'en **été une zone recouverte de pelouse sera de 6 à 9°C moins chaude que les zones bétonnées**². Par ailleurs, les espaces goudronnés couverts d'arbres vieillissent moins vite : protégés des fluctuations de température, leur dégradation est ralentie. De même, les bâtiments entourés d'arbres sont moins sensibles aux différences de température et dépensent donc moins d'énergie pour chauffer ou refroidir en fonction de la saison. Dans un contexte de réchauffement climatique, cet effet des plantes est non-négligeable et apporte un **réel confort de vie aux habitants** tout en étant **une source importante d'économies d'énergie**.

¹ Témoignage Jean-Marie Pelt, dans la brochure « Les jardiniers se mobilisent pour le climat », éditée par l'association Pacte pour le Jardin

² Maryland Turfgrass Survey – An economic Value Study, 1996

> **Une dépollution avérée**, il est de notoriété publique que les zones urbaines sont principalement polluées par le trafic routier et les moyens de chauffage. Le professeur Jean-Marie Pelt ajoute qu'au-delà du refroidissement « *les végétaux fixent aussi le gaz carbonique de l'air émis par les combustibles fossiles, directement issus de nos utilisations* »³ (chauffage, trafic routier, productions d'usine, etc.). C'est donc grâce à la photosynthèse que les plantes absorbent du gaz carbonique puis rejettent de l'oxygène dans l'air. Aussi les végétaux jouent un rôle capital pour **améliorer la qualité de l'air** que nous respirons (plus d'oxygène et moins de CO₂). Dans une étude, la Société Française des Gazons précise qu'un hectare de gazon produit l'oxygène nécessaire à 150 personnes et capte une quantité de CO₂ équivalente aux émissions d'environ 30 automobiles.⁴

De plus, **une étude britannique⁵ estime que doubler la quantité d'arbres dans certaines régions permettrait une meilleure absorption des particules polluantes et que cela « sauverait » la vie d'un nombre conséquent d'habitants** (par exemple de 140 personnes par an dans la région West Midlands, en Angleterre). A l'échelle de la planète, les gazons emprisonnent annuellement environ 12 millions de tonnes de microparticules.

« Aujourd'hui, les urbanistes et les jardiniers qui pensent la ville de demain se voient contraints d'abandonner les végétaux et de les remplacer par des jardins minéraux, à l'aspect gris et lunaire, ou des gazons synthétiques » déplore Jacques My, Directeur Général de l'UPJ.

Une loi aux échéances prématurées qui oublie le temps de la reconversion

Le mois dernier, Guillaume Roth questionnait l'intérêt du vote de l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique en rappelant que les professionnels du secteur jardin étaient « *dans une démarche positive, concrète et efficace ; cette interdiction est une punition injuste et accablante* ». **En effet, entre 2008 et 2013, en dehors de toute obligation législative, les volumes de substances actives avaient diminué de 25% dans les jardins et les espaces publics, preuve concrète des efforts entrepris par la profession. De plus, les produits dotés de la mention EAJ résultent depuis 15 ans d'efforts de R&D qui ont permis de ne mettre sur le marché que des solutions sécurisées et spécialement adaptées aux besoins des jardiniers.**

L'UPJ s'étonne que la France, pays d'accueil de la COP 21 soit capable de prendre des décisions si restrictives et hâtives d'autant que les alternatives naturelles aux produits phytosanitaires n'existent pas toujours. Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que « **naturel** » **ne veut pas obligatoirement dire sans danger pour l'environnement et la santé**, et que de nombreux produits de synthèse ont justement été créés pour en pallier les limites écologiques et sanitaires.

De plus, **il est mensonger de mettre en avant la possibilité de résoudre tous les problèmes de santé des plantes sans les produits de synthèse et irréaliste de faire croire que l'entretien du jardin sera aussi facile, rapide et efficace**. L'UPJ refuse l'opposition « naturel » *versus* « synthèse » et promeut l'alliance de ces produits évalués et dûment homologués qui, dans leur complémentarité, sont à l'heure actuelle l'unique solution pour à la fois entretenir les jardins et lutter contre les maladies et ravageurs.

³ Témoignage Jean-Marie Pelt, dans la brochure « Les jardiniers se mobilisent pour le climat », éditée par l'association Pacte pour le Jardin

⁴ Société Française des Gazons, *Le Gazon Naturel*

⁵ Dr. Ir. J.A. Hiemstra, Ir. E. Schoenmaker- van der Bijl, Drs. A.E.G. Tonnejck, *Les arbres, une bouffée d'air pur pour la ville*, février 2008

Engagée pour un jardinage responsable et respectueux de l'environnement, l'association de professionnels rappelle que **la France applique la directive européenne⁶ de la manière la plus coercitive qui soit**. Contrairement aux autres états membres, qui mettent en œuvre une politique d'utilisation durable, les parlementaires français ont voté une loi visant à **aboutir au « zéro phyto » à des échéances si courtes qu'elles ne laissent pas le temps de mettre en place des alternatives appropriées**.

Pourtant nous savons qu'il faut 10 ans pour créer un nouveau produit adapté, aussi les délais à 2017 pour les collectivités et 2019 pour les jardiniers amateurs ancreront des problématiques de santé végétale déjà très préoccupantes, notamment pour le buis, les platanes, les frênes, etc. Cela équivaut à condamner de nombreuses espèces végétales.

« L'avenir des villes européennes est dans la végétation plantée et entretenue. Nos villes sont de plus en plus polluées et embouteillées. La COP 21 est un évènement clef pour tenter de réduire l'impact collectif sur le climat. Mais, en supprimant les produits qui aident au développement des plantes et des arbres sains, les parlementaires ont voté la dégradation des conditions de vie des urbains, qui apprécient les espaces publics et jardins. Véritables poumons dépolluants, ils offrent des sas de détente et de loisirs tout en améliorant la santé des citoyens au quotidien. », conclut Guillaume Roth.

A propos de l'UPJ :

L'UPJ, Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics, est l'organisation professionnelle de référence en matière de jardins et d'espaces publics. Créée en 1944, l'UPJ regroupe aujourd'hui 31 sociétés couvrant les domaines des produits de protection des plantes, des amendements organiques, des supports de culture (terreaux), des engrais, et des biocides. **La mission première de l'UPJ est de sensibiliser les jardiniers professionnels et amateurs à un jardinage responsable.** Un jardinage responsable passe par l'utilisation de produits d'entretien et de soins de jardin adaptés, à la bonne dose, au bon moment, et dans le respect de la santé des jardiniers et de l'environnement. **L'UPJ prône la coexistence intelligente entre les produits de synthèse, les produits naturels et les techniques complémentaires** dans la gestion des espaces verts ou dans les pratiques de jardinage. **Cette fédération professionnelle est, de longue date, un partenaire engagé auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des parties prenantes.**

Plus d'informations sur www.upj.fr

Contacts Presse A+ Conseils :

Christelle Alamichel
01 47 27 00 14
06 31 09 03 83
christelle@aplusconseils.com

Anne-Lise Villet
01 47 27 00 14
06 28 47 30 01
anne-lise@aplusconseils.com

Contact UPJ :

Emilie Basuyau Astorg
01 53 69 60 94
06 26 52 54 30
emiliebasuyau@upj.fr

⁶ Directive du 21/10/2009 sur l'utilisation des produits phytosanitaires dont le premier article instaure un cadre pour parvenir à une utilisation compatible avec le développement durable, en réduisant les effets sur la santé humaine et l'environnement tout en encourageant les méthodes alternatives